

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE QUATORZE MARS, A QUINZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 8 mars 2023

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, Guy CORBEL, Jean-Luc COUELLAN, Catherine DREZET, Jean-Luc GOUYETTE, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Yves LEMOINE, Pierre LESNARD, Éric MOISAN, Jean-Pierre OMNES, Christophe ROBIN, Yves RUFFET, Nathalie TRAVERT-LE ROUX.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

– Nicole POULAIN

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Josianne JEGU

**Délibération n°2023-017**

Membres en exercice : 19

Présents : 18

Absents : 1

Pouvoirs : 0

**ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE  
LES PHILIPORTES (HENANSAL)  
CESSION DE PARCELLES – CS ELEC**

L'entreprise CS Elec, spécialisée en électricité, est installée aux Philiportes sur la commune d'Hénansal (parcelles ZP 99 et ZP 120). L'entreprise est, également, propriétaire des parcelles ZP 138 (3 505 m<sup>2</sup>) et ZP 136 (4 495 m<sup>2</sup>). Sur ces deux parcelles, elle s'est vu accorder un permis de construire pour la création de deux bâtiments de stockage (un pour CS Elec, un à la location).

Dans le cadre de la vente du terrain à M. PANSART pour son entreprise de menuiserie, la division de la parcelle ZP 92 a conduit à la création d'une parcelle supplémentaire d'une surface estimée à 450 m<sup>2</sup>. Cette parcelle triangulaire n'intéresse pas M. PANSART.

Afin de constituer un terrain homogène et rectangulaire plus facile à délimiter et clôturer, l'entreprise CS Elec sollicite Lamballe Terre & Mer pour l'acquisition de cette parcelle.

Vu :

- La délibération du Conseil communautaire n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil Communautaire,
- L'avis des domaines du 2 janvier 2023 estimant la valeur vénale du bien (parcelle pour une surface estimée à 450 m<sup>2</sup>) à 2 700 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

**Après en avoir délibéré :**

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE la cession de la parcelle ZP92 à diviser, pour emprise estimée de 450 m<sup>2</sup>, située aux Philipoportes à Hénansal au bénéfice de l'entreprise CS Elec ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 6 € HT/m<sup>2</sup>,
- PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

**21 MAR. 2023**



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

**24 MAR. 2023**

**24 MAR. 2023**

Pour le Président,

Par délégation,

Directrice Générale Adjointe des Services,  
Anne-Claire GUILLET